

**DELIBERATION N°2026-22**

**Procédure de dématérialisation des documents  
soumis au contrôle de légalité et au contrôle  
budgétaire**

Extrait du Registre des Délibérations

**CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à 18 h 30 le Comité Syndical du Syndicat Eure Blaise Vesgre, régulièrement convoqué le douze mai s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31  
 Nombre de membres en exercice : 31  
 Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents pour le quorum : 24

M.	STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	LOQUET Bruno	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGPRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphane	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINT-ANGE-ET-TORCAY
M.	ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	D'HARCOURT Godefroy	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	COULOMBS
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINT-PIAT
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	BIZARD Freddy	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme	PAUL Nadine	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE

Absents excusés : 5

M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	DE VOS Jean-Baptiste	Suppléant de	LE BRIS Martine	CA Pays de Dreux	ANET
M.	LUSZEZSZIN Bruno	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	PIERRES
Mme	LAMY Marie-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	SAINT VIGOR
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

Également présents (sans voix délibérative) : 6

M.	FREMIN DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESGR
M.	DELANOE Jean-Claude	Suppléant de	LOQUET Bruno	CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	KERNEVEZ-THEVENARD Christelle	Suppléant de	TRIBOUILLOIS Mathieu	CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DELAHAYE Florian	Suppléant de	FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUVAIS
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de	ANEST Louis	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT

**Mme Paturel** est nommée secrétaire de séance.

**Exposé du Président :**

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets, ...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Or, aujourd'hui, cette transmission est réalisée par dépôt en Sous-Préfecture et les actes visés sont récupérés en moyenne dans les deux jours.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes Budgétaires).

La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

« Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

« AB » utilise un canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par le Syndicat : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs.

Suite à la fusion, la procédure existante de dématérialisation des actes est devenue caduque.

Cette procédure de dématérialisation nécessitant une habilitation du Président et un certificat nominatif (engagement financier), à un an du renouvellement des représentants du syndicat, il ne semblait pas opportun de la remettre en place.

Le renouvellement des représentants du syndicat étant effectif, il convient de mettre en place la procédure de transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Cette délibération a pour objet de proposer à l'assemblée délibérante d'engager le Syndicat Mixte Eure Blaise Vesgre dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que le Syndicat souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

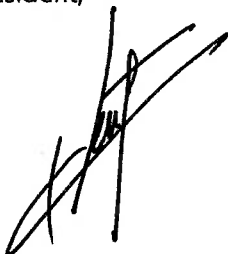
Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société Dematis a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical décide :

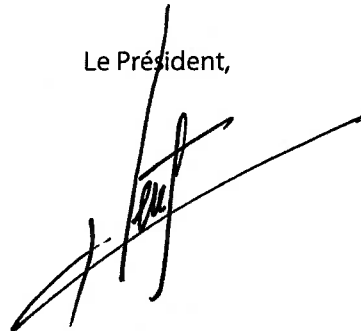
- De procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- De donner son accord pour que le **Président** signe un contrat d'adhésion aux services pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- D'autoriser le **Président** à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- De donner son accord pour que le **Président** signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Eure-et-Loir, représentant l'Etat à cet effet ;
- De donner son accord pour que le **Président** signe le contrat de souscription entre la Syndicat mixte Eure Baise Vesgre et le prestataire de certificat électronique qui sera retenu.
- De désigner la responsable administrative et son assistante en qualité de responsables de la télétransmission.

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le  
Le Président,



Le Président,



Stéphane LEMOINE

**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :

27 MAI 2026

SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX